

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 16 janvier 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 6.1, 7.1, 3.1, 3.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

Etaient présents:

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents:

M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance :

M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants: M. DONEY, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU

Mandataires: C. BARTHELET, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, C. LIME

Délibération n°2020/005105

Rapport n°3.1 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

nsc	crii	oti	on	bud	aél	aire	2

BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Soutien à l'entrepreneuriat »

Montant de l'opération : 13 000 €

* ADIE : 4 000 €

* Franche-Comté Active : 4 000 €

* Initiative Doubs Territoire de Belfort : 5 000 €

Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024

Résumé:

L'ouverture en mai 2016 du centre d'affaires « les Fabriques du 10 », à Planoise, permet de nouveaux développements pour l'aide à la création d'entreprises. Dans le cadre de « La Fabrique à entreprendre », il est proposé que Grand Besançon Métropole conventionne avec les opérateurs d'aide à la création d'entreprises afin de coordonner les actions de ces réseaux de financement. L'objectif est d'aller vers davantage de lisibilité sous une bannière commune et une offre globale intégrée de financement des acteurs de la création.

I. Contexte

Le Centre d'Affaires des Fabriques (CAF), installé au 10 rue Picasso à Planoise, a ouvert ses portes en mai 2016. Il vient compléter utilement l'offre proposée sur le territoire à destination des créateurs et jeunes entreprises.

C'est un pôle entrepreneurial à visibilité d'agglomération au service de la création et du développement des entreprises, dans le cadre du contrat de ville, pour encore mieux répondre aux besoins :

- des créateurs et des entrepreneurs (besoin d'accompagnement, de financement, d'hébergement et de services notamment pour les très petites entreprises),
- des acteurs de l'entrepreneuriat dans leur déploiement plus efficient, lisible et visible sur les quartiers en politique de la ville, de la culture entrepreneuriale et l'émergence jusqu'à la post création et le soutien du développement des activités,
- de l'agglomération pour renforcer l'attractivité économique des territoires en optimisant la synergie entre le territoire et les acteurs de l'économique, l'emploi et la création.

« La Fabrique à entreprendre », marque de Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) renforce l'affichage et la visibilité de l'ensemble des services déployés en utilisant une bannière commune.

II. La Fabrique à Entreprendre

« La Fabrique à entreprendre » a pour finalité de renforcer l'intervention coordonnée et la lisibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif recherché vise à optimiser le déploiement des opérateurs de l'entrepreneuriat dans le respect de leur spécificité, au sein d'une même plateforme, avec une animation dédiée pour impulser un écosystème adapté et favorable à l'éclosion et au financement des projets.

Il s'y développe une offre globale et progressive d'accompagnement de la création, de la reprise/transmission, de l'hébergement, de la consolidation et du développement d'entreprises, pour tout type de projet et de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet.

La Fabrique a également pour but de promouvoir une vision positive de l'entrepreneuriat en faisant connaitre les réussites et en développant les actions de proximité au cœur de ce quartier.

A ce titre, l'accès à des financements appropriés dans de bonnes conditions améliore considérablement la pérennité des entreprises à 3 ans. Pour progresser dans ce sens, il est important de mettre en commun le savoir-faire et l'expérience des réseaux de financement que sont l'ADIE, Initiative Doubs Territoire de Belfort et Franche-Comté Active par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement.

Il s'agit de mettre en commun les projets qui sont en recherche de financement et d'identifier avec le créateur d'entreprise les outils et l'accompagnement les plus appropriés à mettre en place : microcrédit, prêt d'honneur, garantie du financement bancaire, limitation des cautions personnelles, prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF)... Un travail de coordination sera également mené avec le CitésLab 1 afin de favoriser les démarches du créateur et de favoriser son orientation vers les acteurs du financement.

C'est dans ce contexte que le Grand Besançon souhaite soutenir financièrement les actions des opérateurs d'aide à la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre » et engager avec eux une démarche de partenariat actif par la signature d'une convention annuelle.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon pour le versement d'une aide d'un montant de 13 000 € aux opérateurs du financement de la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre », soit 4000 € à l'ADIE, 4 000 € à Franche-Comté Active et 5 000 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Pour extrait conforme.

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAUL/EU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0